

LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL EST UN DROIT QUI DOIT PROFITER TANT AUX HOMMES QU'aux FEMMES

Depuis maintenant près d'un an et demi, le Carrefour des Stagiaires du barreau de Bruxelles tente de s'attaquer à une problématique trop souvent passée sous silence au sein de la profession d'avocat : le harcèlement sexuel.

Par le biais de sa Commission Harcèlement, le Carrefour des Stagiaires désire éveiller les consciences sur ces faits et comportements et permettre aux victimes de se libérer de leurs craintes afin d'obtenir une écoute et une aide pour se reconstruire.

C'est au sein de la Maison de l'Avocat que **Louis Godart**, initiateur du projet, et **Jean-Pierre Buyle** nous ont conviés afin d'expliquer plus en détails leur vision de ce projet.



Jean-Pierre Buyle

Président d'AVOCATS.BE

Jérémy Slimani : Remontons aux origines de cette initiative. Bien avant l'affaire « Weinstein » et les mouvements de dénonciation qui ont suivi, quel a été l'élément déclencheur de cette volonté de changer les choses par rapport au harcèlement au sein du barreau ?

Jean-Pierre Buyle : Lorsque que je suis devenu président (d'Avocats.be), nous avons mis en place un plan d'action triennal. Au chapitre de la probité, trois axes étaient présentés : un premier axe sur la protection des fonds de tiers, un second sur la protection des fonds publics et un dernier axe sur la lutte contre le blanchiment et le terrorisme. Lorsque ce plan a été publié dans différents médias, Louis m'a contacté au nom du Carrefour des Stagiaires afin de me demander quelles étaient mes intentions par rapport au harcèlement. Cette demande m'a interpellé, de sorte que nous nous sommes rencontrés afin d'en discuter et de réfléchir ensemble à ce problème.

Louis Godart : En tant que président du Carrefour des Stagiaires, j'ai reçu plusieurs témoignages d'avocats stagiaires qui ont rencontré de lourdes difficultés auprès de leur maître de stage et qui m'ont expliqué avoir subi des faits qui relèvent de harcèlement sexuel. À la suite de ces interpellations, j'ai consulté

...



De gauche à droite :
Louis Godart (membre
de la commission anti
harcèlement),
Jean-Pierre Buyle
(président d'AVOCATS.BE)
et Jérémy Slimani (membre
de la commission anti
harcèlement)

les archives de notre association et j'ai réalisé qu'un sondage sur le sujet avait déjà été effectué en 2014. Ce dernier mettait en avant que six participants avaient dénoncé des faits de harcèlement sexuel. J'en suis logiquement arrivé à la conclusion qu'une action devait être entreprise afin d'accompagner ces personnes, afin de les aider.

Louis, parmi les nombreuses personnes qui composent le barreau, pourquoi l'être tourné vers Jean-Pierre Buyle en premier lieu ?

Louis : J'étais d'avis qu'à partir du moment où il était question de l'intégrité des stagiaires et qu'il s'agissait d'un problème d'ordre général, et non pas spécifique au barreau de Bruxelles, il était nécessaire de mettre en place un projet pour tous les barreaux, tant francophones que germanophones. C'est alors en tout logique que j'ai pris contact avec Avocat.be.

Depuis le lancement de cette initiative, quelle a été la plus grande difficulté rencontrée ?

Jean-Pierre : Le harcèlement se situe majoritairement dans la catégorie des « jeunes avocats ». De plus, la démocratie prend du temps et il en est de même pour les débats institutionnels. J'ai été surpris de constater que, lorsque ce débat a été abordé pour la première fois, plusieurs responsables ont affirmé que ce problème d'harcèlement était inexistant dans leur barreau. Cela témoigne bien du fait que le harcèlement est non seulement difficile à repérer mais également à démontrer. L'autre grande difficulté touche au temps nécessaire à la victime pour s'exprimer et se confier. C'est à ce stade particulier qu'il y a un accompagnement à mettre en place, car nous touchons ici à la dignité même de la personne.

Louis : Cela n'est pas une réaction propre aux responsables du barreau, car elle est partagée de manière plus générale. Le fait de ne pas entendre

parler de harcèlement pourrait laisser croire que cela n'existe pas. Or, il s'agit du cœur du problème puisque la victime de harcèlement a beaucoup de mal à libérer sa parole. Notre statut d'indépendant complique encore davantage cette situation, car les seules alternatives proposées actuellement sont d'aller en parler au Bâtonnier ou à son Dauphin. Ces démarches ont cependant un caractère assez intimidant. Dès lors, quand des responsables institutionnels affirment ne pas être au courant de faits de harcèlement, c'est précisément parce que les victimes n'osent pas venir leur en parler. D'où la nécessité de réfléchir à un cadre qui permettrait aux victimes de libérer leur parole.

Il existe donc une certaine appréhension des victimes par rapport à la dénonciation de faits de harcèlement. Les avocats se côtoient assez souvent, et, à tout le moins, connaissent de nom et/ou de vue beaucoup de leurs confrères. Pensez-vous que cela puisse avoir un impact sur la difficulté qu'éprouvent les victimes à libérer leur parole ?

“

Actuellement, seuls les plus grands barreaux ont constitué une cellule d'écoute, ce qui constitue déjà une avancée importante dans ce projet.”

“Louis : Comme dans tout cercle où les personnes sont amenées à se fréquenter, cela ajoute effectivement une difficulté. Dans le cas de certaines victimes, il y a une crainte bien présente quant à la préservation de la réputation.

“Jean-Pierre : Je suis d'avis que plusieurs cas de violences faites aux femmes ne parviennent pas jusqu'à nos instances compétentes. Ces violences sont pourtant inacceptables. Le bien-être au travail est un droit qui devrait profiter tant aux hommes qu'aux femmes.

Par rapport à ce qui est mis en place à l'heure actuelle, quels problèmes se verraient proposer une solution par le projet de la Commission Harcèlement ?

“Jean-Pierre : En avril 2017, lorsque nous avons invité les représentants du Carrefour des Stagiaires en assemblée générale afin de présenter le projet, l'idée était de mettre en place une structure d'accueil, d'écoute et de reconstruction psychologique. Après de nombreuses discussions, une charte a finalement été votée en janvier 2018 pour aider les victimes en difficulté.

“Louis : Cette aide s'articule autour de deux concepts : d'une part, encourager la victime à parler et, d'autre part, accompagner ensuite la victime d'un point de vue psychologique. Afin d'encourager la parole, une structure anonyme et travaillant en toute confidentialité a été mise en place. Il s'agit de la cellule d'écoute, disponible pour tous les avocats qui exercent au sein d'un barreau francophone ou germanophone. Une fois que cette cellule a recueilli le té-

moignage, elle va ensuite l'orienter vers un psychologue externe si la victime en fait le souhait. Cette prise en charge est supportée financièrement par Avocats.be à hauteur de cinq séances. Enfin, cette cellule accompagne la victime dans les démarches qu'elle envisagerait de lancer auprès des instances compétentes.

Concernant cette cellule d'écoute, qui est la personne de contact et pourquoi votre choix s'est-il porté sur elle ?

“Jean-Pierre : En principe, l'accueil devrait se faire localement, au sein du barreau concerné. Actuellement, seuls les plus grands barreaux ont constitué une cellule d'écoute, ce qui constitue déjà une avancée importante dans ce projet. Il faudra voir si, à terme, les barreaux de taille plus modeste ont les capacités de créer une telle cellule. Avocats.be est intervenu par application du principe de subsidiarité. Nous avons donc constitué une cellule d'écoute avec notre assistante sociale, Madame Colot-Bivort. Je tiens d'ailleurs à saluer son travail, car elle a été un élément déterminant dans la préparation de ce projet, à la fois par ses compétences psychologiques, mais également de par sa formation de sexologue. Elle a permis de donner à ce travail un caractère intergénérationnel.

“Louis : Madame Colot-Bivort est accessible par tous les avocats au moyen d'une adresse email (ecoute@avocats.be) et d'un numéro de téléphone (0487/680.471).

Vous avez mentionné l'adoption de la Charte en janvier 2018, est-ce la plus grande avancée du projet ?

“Jean-Pierre : Si la victime le souhaite, elle pourra bénéficier des services d'un psychologue, dont l'intervention sera supportée par l'Ordre. En parallèle, nous sommes parvenus à convaincre la Caisse de Prévoyance des Avocats et des Huissiers de Justice de nous verser, en qualité de sponsor, une subvention annuelle pour couvrir les frais de cette aide psychologique. Plus récemment, nous avons travaillé sur deux axes. Premièrement, la publicité du projet auprès des jeunes avocats concernés par ce sujet. Différentes actions ont été entreprises dans différents médias liés à notre profession, par les réseaux sociaux ainsi que par les actions du Carrefour des Stagiaires et associations de Jeunes Barreaux. Le deuxième axe est d'essayer de fixer une liste de référents, barreau par barreau, qui pourrait accompagner la victime dans sa démarche au sein de la cellule d'écoute et régler les autres problèmes, notamment administratifs (suspension du contrat de stage, possibilité de poursuivre les cours CAPA, la situation de la rémunération).

“Louis : En ce qui concerne l'aspect communication, une page Facebook a été créée afin de soutenir le projet et de rendre compte des avancées de la Commission. Cette page s'intitule « Avo-

...

cats, osez parler du harcèlement ». Pour revenir sur ce que Jean-Pierre a expliqué, nous essayons de visualiser ce projet sur le long terme. Ce n'est qu'en pérennisant cette démarche que les victimes auront confiance en un système qui aura été mis en place. Dans cette optique, nous travaillons actuellement avec Avocats.be sur la création d'une charte des cabinets afin de créer un autre point de contact pour les victimes. Cette charte serait adaptée en fonction des cabinets et les mesures proposées seront différentes en fonction de leur taille.

Jean-Pierre Buyle évoque des propositions afin de débloquent la situation assez précaire du stagiaire qui serait confronté à un problème de harcèlement avec son maître de stage. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

Jean-Pierre : Tout est question de dialogue. Mes compétences personnelles sont limitées à initier et lancer un débat et il en va de même des Bâtonniers. Je reste persuadé que ces compétences doivent rester au sein des barreaux locaux. Il doit y avoir, d'une part, un dialogue entre la victime, le Carrefour des Stagiaires et/ou le délégué des stagiaires et, d'autre part, un dialogue avec l'assistance sociale locale. Ce n'est qu'ensuite que le Bâtonnier devrait instaurer un dialogue en direct avec la personne responsable. Il y a lieu d'être prudent dans ces débats, car il s'agit de dossiers extrêmement délicats. Pour en sortir, il faut privilégier le dialogue afin de déterminer s'il existe une solution matérielle. Cela nécessitera évidemment de la bonne volonté dans le chef des parties concernées, étant donné que les moyens de contrainte ordinaires sont assez limités.



Louis : Dans notre schéma, l'idée est d'accompagner la victime jusqu'au Bâtonnier ou jusqu'à son Dauphin et de l'aider à trouver une solution. Au vu des circonstances dans lesquelles se trouve la victime, avoir une personne tierce, sensible à ce sujet, permettra plus facilement d'aboutir à une solution réalisable et réconfortante pour elle-même.

quels sont vos ressentis par rapport à l'avenir de ce projet ? Pensez-vous qu'il y a déjà eu une certaine prise de conscience parmi les avocats à la suite de démarches qui ont déjà été lancées ?

Louis : Le ressenti est positif. J'en profite d'ailleurs pour remercier vivement Jean-Pierre Buyle et Avocats.be pour leur travail et leur accueil lorsque nous avons voulu discuter de ce sujet très sensible. Les administrateurs et la présidence d'Avocats.be ont été les premiers à prendre conscience de cette problématique, démontrant une qualité d'écoute et une volonté de faire progresser les

choses, et ce bien avant toute affaire médiatique. Cette démarche n'a pas été motivée par un souci d'opportunisme, mais par des considérations humanistes. Quant à une prise de conscience au sein du barreau, ce n'est que sur le long terme que nous arriverons à avoir un impact sur cet aspect. Et cela passera par la pérennisation de projets comme celui que nous portons actuellement.

Jean-Pierre : Je me réjouis de la libération puissante de la parole et je veux remercier nos jeunes confrères de nous avoir ouvert les yeux à ce sujet. Parmi les dix priorités de notre action au sein d'Avocats.be, il y avait notamment la défense des jeunes et la volonté de leur donner plus de responsabilités, ce qu'ils sont actuellement en train de réaliser. La lutte contre le harcèlement est un combat qui ne fait que commencer. Il s'agit d'un combat difficile, car il existe une sorte de chape de plomb autour de cette problématique. C'est cependant l'affaire de tous les barreaux de continuer ce combat fermement, mais avec beaucoup d'humanisme.